

Info Source

Table of Contents

Introduction à Info Source	2
Contexte	2
Responsabilités	2
Fonctions, programmes et activités de l'institution.....	3
A. Activités propres à la Banque de l'infrastructure du Canada	3
B. Services internes de la Banque de l'infrastructure du Canada.....	4
Autres catégories de renseignements personnels	8
Manuels.....	9
Renseignements supplémentaires.....	9
Salle de lecture	9

Introduction à Info Source

Info Source : Sources de renseignements du gouvernement fédéral et sur les fonctionnaires fédéraux fournit de l'information au sujet des fonctions, des programmes, des activités et des fonds de renseignements connexes des institutions fédérales visées par la [Loi sur l'accès à l'information](#) et la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). Il donne aux personnes et aux employés du gouvernement (actuels et anciens) des renseignements pertinents afin de leur donner accès aux renseignements personnels les concernant et qui sont détenus par les institutions fédérales visées par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et de les aider à exercer leurs droits en vertu de celle-ci.

L'[introduction](#) à Info Source et la [liste des institutions](#) assujetties à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* sont accessibles au niveau central.

La *Loi sur l'accès à l'information* et à *Loi sur la protection des renseignements personnels* confère au président du Conseil du Trésor (à titre de ministre responsable) les responsabilités générales pour ce qui est de l'administration pangouvernementale de ces deux lois.

Contexte

La Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC ») a été créée en juin 2017 pour combler un écart sur le marché entre les infrastructures financées par le gouvernement, réalisées par voie de passation de marchés classique ou selon un partenariat public-privé, et les projets financés par le secteur privé. Sa mission est de travailler en collaboration avec ses partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones ainsi que des investisseurs des secteurs privé et institutionnel pour trouver des projets qui répondent à son mandat. Elle conseillera également les partenaires gouvernementaux en ce qui concerne les projets générant des recettes dans lesquels les intervenants du secteur privé font des investissements importants. Pour ce faire, la BIC propose ce qui suit :

- mobiliser les partenaires des secteurs public et privé au début du processus de planification et de conception;
- explorer des approches nouvelles et novatrices pour le financement et la réalisation des projets;
- identifier des projets où il serait approprié d'utiliser des modèles commerciaux basés sur les recettes et de transférer les risques au secteur privé.

La BIC est assujettie aux dispositions de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et aux lois et politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État, y compris la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La BIC est dirigée par un conseil d'administration indépendant et fonctionne de manière indépendante du gouvernement, ce qui assure que les opérations sont exécutées conformément aux principes commerciaux de rigueur et de diligence raisonnable et à des niveaux élevés d'expertise. Même si elle est indépendante sur le plan de son fonctionnement, la BIC doit rendre des comptes au gouvernement du Canada et aux Canadiens. La BIC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités (le ministre désigné).

Responsabilités

La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* définit le mandat de la BIC comme suit :

La BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada.

Selon la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, les principales fonctions de la BIC sont d'agir à titre de centre d'expertise en structurant des propositions, en négociant des investissements dans les infrastructures et en attirant des capitaux privés, de conseiller les gouvernements sur les projets d'infrastructures et de recueillir et de diffuser des données sur l'état des infrastructures au Canada pour favoriser la prise de décisions éclairées sur les investissements à l'égard de projets d'infrastructures.

Pour mobiliser les placements privés, la BIC dispose d'une vaste gamme d'instruments financiers, notamment divers prêts, placements en actions et, au besoin, garanties de prêts. La Société d'État décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque transaction. Le modèle de la BIC vise à obtenir des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit ainsi qu'à élargir graduellement le transfert des risques liés à l'achalandage ou aux recettes. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien pourrait être fourni à des taux inférieurs à ceux du marché ou sur une base subordonnée.

Le Parlement a accordé à la BIC 35 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'à la fin de l'exercice 2027-2028), ainsi que les pouvoirs requis pour participer à des opérations complexes d'infrastructures de façons novatrices.

Sur 11 ans, la BIC réalisera des investissements d'au moins 5 milliards de dollars dans des projets qui servent l'intérêt public dans chacun de ses trois secteurs prioritaires : le transport en commun, le commerce et le transport et les infrastructures vertes. Elle peut également investir dans d'autres segments du secteur des infrastructures, s'ils sont soutenus par des politiques gouvernementales, de même que dans des projets partout au pays.

Fonctions, programmes et activités de l'institution

A. Activités propres à la Banque de l'infrastructure du Canada

La BIC exerce ses activités dans trois secteurs d'activité interconnectés qui se renforcent mutuellement pour faire progresser les investissements dans les infrastructures au Canada.

Consultation

Le secteur d'activité de la consultation a un mandat de sensibilisation au modèle de la BIC. Il peut appuyer des promoteurs de projets en leur donnant des conseils à l'étape d'élaboration de projets. Ce travail de consultation vise à inciter les entités publiques à tenir compte des solutions de financement privé pour des projets qui étaient initialement destinés à recevoir du financement public traditionnel.

Investissement

Le secteur d'activité d'investissement de la BIC vise à regrouper les investissements et à investir aux côtés des promoteurs du secteur public et / ou des investisseurs du secteur privé dans de nouveaux projets d'infrastructure. Le secteur d'activité d'investissement vise à :

- élaborer des mécanismes pour mobiliser les partenaires du secteur privé dès les premières étapes de planification d'un projet et concevoir des processus pour mettre davantage l'accent sur les aspects commerciaux dans la prise de décisions visant les infrastructures afin de favoriser les modèles de facturation de l'utilisateur ou des investissements publics durables grâce à des modèles d'affaires générant des recettes;
- faire évoluer les modèles d'affaires qui permettent de transférer à des partenaires du secteur privé davantage de risques commerciaux liés aux projets d'infrastructures, notamment ceux à long terme qui sont liés à l'exploitation, à l'entretien, à l'achalandage et aux recettes;
- mettre en place des méthodes nouvelles et novatrices pour le financement et la réalisation des projets en investissant ses capitaux de manière à créer rapidement des projets d'infrastructures viables, à réduire au minimum le soutien global du gouvernement fédéral et à maximiser l'investissement en emprunt et en capitaux propres des investisseurs privés et institutionnels.

Données et renseignements

Le secteur des données et des renseignements aidera les gouvernements à prendre des décisions fondées sur des faits. À cette fin, il travaillera avec des partenaires des secteurs public et privé pour collecter une foule de données et de renseignements, tout particulièrement sur les projets générant des recettes, mais aussi sur des projets où le rôle du secteur privé est important. En s'appuyant sur le mandat de la BIC de servir de centre d'expertise, le secteur partage des données, des renseignements et des pratiques exemplaires avec des partenaires du gouvernement pour les aider à évaluer et à choisir le modèle d'infrastructure le plus approprié en fonction de chaque cas, de façon à produire de meilleurs résultats pour les Canadiens.

B. Services internes de la Banque de l'infrastructure du Canada

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

B.1 Services d'acquisition

Les services d'acquisition comprennent les activités mises en œuvre dans le but d'acquérir les biens et les services requis pour répondre à une demande en bonne et due forme (y compris une définition complète et précise des exigences et la garantie que les fonds sont disponibles), jusqu'à la passation ou à la modification d'un marché.

- [Catégorie de document en matière d'approvisionnement et marchés](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les marchés de services professionnels](#)

B.2 Services des communications

Les services des communications sont des activités mises en œuvre afin de veiller à ce que les communications du gouvernement du Canada soient gérées efficacement et bien coordonnées et à ce qu'elles répondent aux divers besoins d'information du public. La fonction de gestion des communications assure la diffusion de renseignements gouvernementaux au public interne et externe ainsi que la prise en

considération de ses préoccupations et intérêts dans la planification, la gestion et l'évaluation des politiques, des programmes, des services et des initiatives.

- [Catégorie de document en matière des communications](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les communications internes](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les communications publiques](#)

B.3 Services de gestion financière

Les services de gestion financière sont des activités visant à assurer l'utilisation responsable des ressources publiques comme la planification, la gestion budgétaire, la comptabilité, la production de rapports, le contrôle et la surveillance, l'analyse, les conseils et le soutien au processus décisionnel, ainsi que les systèmes financiers.

- [Catégorie de document en matière de gestion financière](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les comptes créditeurs](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les comptes débiteurs](#)

B.4 Services de gestion des ressources humaines

Les services de gestion des ressources humaines sont des activités de détermination de l'orientation stratégique, d'affectation des ressources entre les services et les processus et activités liées à l'analyse des risques et à la détermination des mesures d'atténuation à prendre. Elles permettent de veiller à ce que les services et les programmes du gouvernement fédéral respectent les lois, les règlements, les politiques et les plans applicables

- [Catégorie de document en matière de Prix \(Fierté et reconnaissance\)](#)
 - [Fichier de renseignements personnels du Programme de la reconnaissance](#)
- [Catégorie de document en matière de classification des postes](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur le recrutement et la dotation](#)
- [Catégorie de document en matière de rémunération et d'avantages sociaux](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les présences et congés](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la rémunération et les avantages](#)
- [Catégorie de document en matière d'équité en matière d'emploi et diversité](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur l'équité en emploi et diversité](#)
- [Catégorie de document en matière d'accueil](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur l'accueil](#)
- [Catégorie de document en matière de planification des ressources humaines](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la planification des ressources humaines](#)
- [Catégorie de document en matière de relations de travail](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les mesures disciplinaires](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur le harcèlement](#)

- [Fichier de renseignements personnels sur la divulgation d'information sur les actes fautifs commis en milieu de travail](#)
- [Catégorie de document en matière de santé et sécurité au travail](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur l'aide aux employés](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur le harcèlement](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la santé et la sécurité au travail](#)
- [Catégorie de document en matière de langues officielles](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les langues officielles](#)
- [Catégorie de document en matière de l'évaluation de la gestion du rendement](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les mesures disciplinaires](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur le Programme de gestion du rendement des employés](#)
- [Catégorie de document en matière de recrutement et de dotation](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les demandes d'emploi](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur le dossier personnel d'un employé](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur le contrôle de sécurité du personnel](#)
- [Catégorie de document en matière de réinstallation](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la réinstallation](#)
- [Catégorie de document en matière de formation et perfectionnement](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur le fonctionnement et le perfectionnement](#)

B.5 Services de gestion de l'information

Les services de gestion de l'information sont des activités visant à assurer une gestion efficiente et efficace de l'information à l'appui de la prestation de programmes et de services, à faciliter la prise de décisions éclairées, à faciliter la reddition des comptes, la transparence et la collaboration, ainsi qu'à conserver l'information et les documents à l'intention de la présente génération et des générations futures en veillant à ce qu'ils demeurent accessibles.

- [Catégorie de document en matière d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*](#)
- [Catégorie de document en matière de gestion de l'information](#)

B.6 Services de technologie de l'information

Ces services visent à assurer l'utilisation efficiente et efficace de la technologie de l'information, à l'appui des priorités gouvernementales et de la mise en œuvre des programmes afin d'accroître la productivité et d'améliorer les services offerts au public.

- [Catégorie de document en matière de technologie de l'information](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les journaux de contrôle des réseaux électroniques](#)

B.7 Services juridiques

Ces services sont des activités permettant aux ministères et organismes de réaliser les priorités et d'atteindre les objectifs associés à leurs politiques, programmes et services dans un cadre juridique approprié.

- [Catégorie de documents en matière des services juridiques](#)

B.8 Services de gestion et de surveillance

Il s'agit d'activités de détermination de l'orientation stratégique, d'affectation des ressources entre les services et les processus et activités liées à l'analyse des risques et à la détermination des mesures d'atténuation à prendre. Elles permettent de veiller à ce que les services et les programmes du gouvernement fédéral respectent les lois, les règlements, les politiques et les plans qui s'appliquent.

- [Catégorie de document en matière de coopération et liaison](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les activités de sensibilisation](#)
- [Catégorie de document en matière des services à la haute direction](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur le système de gestion de la correspondance de la direction](#)
- [Catégorie de document en matière de vérification interne et évaluation](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la vérification interne](#)
- [Catégorie de document en matière de planification et d'établissement de rapports](#)

B.9 Services de gestion du matériel

Ces activités visent à faire en sorte que les ministères gèrent le matériel de façon durable responsable sur le plan financier afin de soutenir l'exécution rentable et efficace des programmes gouvernementaux.

- [Catégorie de document en matière de gestion du matériel](#)

B.10 Services des biens immobiliers

Ces services ont pour objet d'assurer une gestion des biens immobiliers durable et responsable sur le plan financier, tout au long de leur cycle de vie, afin d'appuyer l'exécution rentable et efficace des programmes gouvernementaux.

- [Catégorie de document en matière de gestion des biens immobiliers](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la gestion des biens immobiliers](#)

B.11 Déplacements et autres services administratifs

Ces services comprennent les services de voyages du gouvernement du Canada, ainsi que les autres services internes qui ne correspondent à aucune autre catégorie de services internes.

- [Catégorie de document en matière des services administratifs](#)
- [Catégorie de document en matière des conseils d'administration, comités et conseils](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les nominations par le gouverneur en conseil](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les membres de conseils d'administration, de comités et de conseils](#)
- [Catégorie de document en matière de planification de la continuité des activités](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la planification de la continuité des activités](#)
- [Catégorie de document en matière de divulgation aux organismes d'enquête](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la divulgation aux organismes d'enquête](#)
- [Catégorie de document en matière de divulgation proactive](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur l'accueil](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les voyages](#)
- [Catégorie de document en matière de sécurité](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les cartes d'identité et les laissez-passer](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la divulgation d'information sur les actes fautifs commis en milieu de travail](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur le contrôle de sécurité du personnel](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les incidents de sécurité](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la surveillance vidéo, les registres de contrôle d'accès des visiteurs et les laissez-passer](#)
- [Catégorie de document en matière de voyages](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les voyages](#)

Autres catégories de renseignements personnels

Dans le cadre des fonctions et activités de la BIC, certains renseignements personnels qui ne sont pas utilisés à des fins administratives peuvent être accumulés. Ces renseignements sont conservés dans les dossiers des sujets divers, où l'on ne peut normalement pas récupérer les documents par nom d'individu ou par tout autre identifiant.

Cette information n'est normalement récupérable que si des détails spécifiques sont fournis sur le sujet, l'activité concernée, ainsi que la date à laquelle la BIC a reçu le renseignement et le nom de la personne à qui il était adressé. Les durées de conservation de ces catégories de renseignements personnels sont contrôlées par le plan de classification et calendrier de conservation de la BIC.

Manuels

- Code de déontologie pour les employés
- Procédure d'accès à l'information
- Procédure sur la protection des renseignements personnels et de la vie privée
- Procédure de gouvernance des données

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le dépôt d'une demande aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, veuillez cliquer [ici](#).

Chaque demande présentée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information doit être accompagnée d'un chèque ou d'un mandat-poste de 5 \$ émis à l'ordre de la Banque de l'infrastructure du Canada.

Le gouvernement du Canada favorise la communication de l'information au terme de demandes de renseignements non officielles s'inscrivant hors du cadre du processus régissant les demandes d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP). Si vous souhaitez savoir si les renseignements recherchés ont fait l'objet d'une demande d'accès à l'information traitée par la BIC, vous pouvez consulter les [sommaires des demandes d'accès à l'information complétées](#).

Pour obtenir plus d'information sur la Banque de l'infrastructure du Canada, ses programmes et activités, vous pouvez communiquer avec :

Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King Ouest
Bureau 2309, C.P. 15
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Téléphone : 1-833-551-5245
atip-aiprp@cib-bic.ca

Salle de lecture

Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, un local sera mis à votre disposition si vous souhaitez consulter des documents sur place. L'adresse est la suivante :

Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King Ouest
Bureau 2309, C. P. 15
Toronto (Ontario) M5H 1J9